



DISTRICT « ALSACE »



COMMISSION DE DISTRICT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n° 9 / 2022 – 2023

Réunion du : 06 juin 2023 au DAF de Entzheim - réunion restreinte -

Présidence de séance : M. BAUMANN Gérard

Présents : MM. Haenel M., Pasquier A. (Secrétaire)

Excusés: Bouchareb B., Dorn P., Drenntel C., Gross D., Jantet G., Lefevre M., Meintzer L., Rey P.,
Schoettel S., Metzger G., Hildenbrand D.

Absents :

Assiste : Mme PFEFFER Jessica, Secrétaire DAF CDTIS.

Prochaine réunion CDTIS à définir

Le Président ouvre la séance à 14h00

Ordre du jour :

- Ouverture de la séance par le Président.
- Présentation PV 9.
- Tour de table.

Clôture séance : 16h00

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FEDERAUX

1.1 Confirmation de niveau de classement

Proposition de confirmation de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

1.2 Changement de niveau de classement

Proposition de confirmation de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN PELOUSE NATURELLE

2.1 Classement Initial

Proposition de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

2.2 Changement de niveau de classement

Proposition de changement de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

BENFELD : T5PN

Stade Municipal 1 NNI 67 028 01 01

2.3 Confirmation de niveau de classement

Proposition de confirmation de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

AVOLSHEIM : T6PN

Stade Paul Vetter NNI 67 016 01 01

AAC jointe.

INGERSHEIM : T7PN

Stade de la Schutzenmatt 2 NNI 68 155 01 02

LIPSHEIM : T6PN

Stade de la Stiermatt 1 NNI 67 268 01 01

ZELLWILLER : T5PN

Stade Municipal NNI 67 557 01 01

3.INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN PELOUSE SYNTHETIQUE

3.1 Classement initial

3.2 Confirmation de niveau de classement

3.3 Changement de niveau de classement

3.4 Documents

CHÂTENOIS : T7SYN classement provisoire
Complexe Sportif De Châtenois 2 NNI 67 073 02 02
Rapport des tests joints

4.DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS

4.1 Installations équipées d'un terrain en pelouse synthétique ou naturelle

ERNOLSHEIM-LÈS-SAVERNE : T5 PN
Stade du Frohnberg NNI 67 129 01 01
Construction de nouveaux vestiaires, plans joints.

LIPSHEIM : T5PN
Stade de la Stiermatt 1 NNI 67 268 01 01
Construction de nouveaux vestiaires, plans joints.

OBERMORSCHWILLER : T6
Stade Municipal 1 NNI 68 245 01 01
Construction de nouveaux vestiaires, plans joints.

4.2 Installations équipées d'un arrosage intégré

5.INSTALLATIONS FUTSAL

5.1 Reclassement

5.2 Classement initial

ECLAIRAGES

1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements fédéraux initiaux

Proposition de classement initial transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS.

1.2 Confirmation de classement

Proposition de confirmation de classement transmis à la CRTIS après étude par la CDTIS

BISCHHEIM : E5

Parc des Sports 1 NNI 67 043 01 01 Eclairage Moyen = 267 lux, Uniformité = 0,73 ; Rapport Emini/Maxi = 0.53

INGWILLER : E6

Stade Bernard Decker NNI 67 222 01 01 Eclairage Moyen = 143 lux, Uniformité = 0,74 ; Rapport Emini/Maxi = 0.52

RHINAU : E7

Stade Municipal 1 NNI 67 397 01 01 Eclairage Moyen = 116 lux, Uniformité = 0,52 ; Rapport Emini/Maxi = 0.28

1.3 Changement de niveau

UHRWILLER : E6

Stade Municipal 1 NNI 67 498 01 01 Eclairage Moyen = 155 lux, Uniformité = 0,68 ; Rapport Emini/Maxi = 0.44

WISSEMBOURG : E5

Stade des Turcos 1 NNI 67 544 01 01 Eclairage Moyen = 204 lux, Uniformité = 0,74 ; Rapport Emini/Maxi = 0.56

1.4 FUTSAL :

2. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

BISCHHEIM : E5 Leds.

Complexe Sportif Ouest NNI 67 043 03 01 Eclairage Moyen = 276 lux, Uniformité = 0,80 ; Rapport Emini/Maxi = 0,60

SCHWINDRATZHEIM : E6 Leds.

Stade Jean-Jacques Dutt 2 NNI 67 460 01 02 Eclairage Moyen = 180 lux, Uniformité = 0,73 ; Rapport Emini/Maxi = 0,49

Gérard BAUMANN
Président CDTIS

Gérard JANTET
Secrétaire CDTIS